



février 2013  
N° 26

## LAURAC en VIVARAIS Infos Municipales

### Education civique et nuisances

Pour conserver au village son caractère agréable et sa tranquillité, préserver la salubrité et l'hygiène publique, il a paru nécessaire de remettre en lumière deux arrêtés de 2008 et 2009 (extraits)

#### Arrêté municipal du 30 avril 2008 interdisant la divagation des chiens

**Article 1** – Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

**Article 2** – Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

**Article 3** – Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

**Article 4** – M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.



#### Arrêté interdisant les déjections canines sur le domaine communal

**Article 1** – Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.



Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amendes.

Des affichettes telles que celles présentées sur cette page seront apposées en divers lieu de la commune. Cependant on doit compter sur le civisme et la responsabilité de chacun pour parvenir à nos objectifs de sécurité, de salubrité.

## Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 8 février

### **Syndicat intercommunal à Vocation Unique des Inforoutes**

Le conseil adopte à l'unanimité les adhésions proposées d'une commune et du Conseil Général, ainsi qu'une modification des statuts du syndicat.

### **Syndicat Intercommunal d'Énergie de l'Ardèche**

La commune peut adhérer aux services « maîtrise de la demande en énergie » et « les conseils en énergie partagés » du SDE qui tendent à l'étude des économies en énergie possibles sur la commune. La cotisation s'élève à 0.40 €/habitant. Le conseil vote l'adhésion à l'unanimité.

### **Communauté de Communes Val de Ligne**

Le Conseil communautaire de la CdC Val de Ligne demande une modification des statuts pour permettre d'apporter sa contribution à la gestion de l'aérodrome d'Aubenas Ardèche Méridionale et sa participation aux frais de fonctionnement.

L'aérodrome devrait voir la mise en route de nouvelles citernes (eau, carburant).

Cette modification est votée à la majorité.

### **Personnel communal**

Le congé maternité de la secrétaire de mairie Barbara Lalauze débutera début mars. Son service sera assuré par Natacha Martel, actuellement en stage préparatoire.

Le congé maternité de Lucie Cocatre commencera le 22 juin. Elle sera remplacée auprès des enfants de l'école par une personne vacataire (CDD, contrat à durée déterminée).

### **Rythmes scolaires**

La commune doit décider de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 ou 2014. Après réunion d'information avec la Directrice d'Académie, la mairie doit rencontrer les équipes enseignantes des écoles du village.

Le conseil est unanimement favorable au report de la mise en place en 2014.

*Après cette réunion du conseil municipal, la mairie a rencontré les équipes enseignantes qui souhaitent elles aussi le report en 2014.*

### **Biens vacants et sans maître**

Interpellé par un administré, la commune doit se pencher sur le cas d'un bien vacant (parcelle A572). La commission urbanisme est chargée de cette démarche.

### **Affaire MONTREDON**

Une dérogation de passage pour véhicule de gros tonnage sur la Voie Communale n°8 en vue de déménagement de la centrale a été demandée.

A l'unanimité, le conseil décide d'accorder cette dérogation.

### **Adhésion ATESAT**

Le conseil décide de l'adhésion de la commune à l'ATESAT (DDT) afin de bénéficier des conseils de la DDT dans le cadre des aménagements de voirie.

### **Consultation auprès des assureurs**

Une consultation a été lancée auprès de quatre assureurs (Allianz, Groupama, MMA, MAIF) pour un contrat d'assurance pour la commune (auto, responsabilité générale de la commune, protection juridique, mission des collaborateurs).

SDE : Syndicat Départemental de l'Énergie

CdC Val de Ligne : Communauté de Communes du Val de Ligne

ATESAT : Assistance Technique d'État – Solidarité et Aménagement du Territoire

DDT : Direction Départementale du Territoire

## **ADN (Ardèche Drôme Numérique)**

Courrier reçu en janvier - extraits

Le réseau Ardèche Drôme Numérique, initié par les Conseils Généraux 07-26 et le Conseil Régional Rhône-Alpes, est effectif sur votre commune depuis deux ans. 118 foyers de la commune utilisent ses services.

...

Le dégroupage du central téléphonique de votre commune permet de nouvelles offres ADSL.

Concrètement :

- la possibilité d'accéder au meilleur des offres ADSL de deux Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) supplémentaires : Bouygues Télécom et SFR,
- la possibilité de ne plus payer l'abonnement téléphonique mensuel dû à France Télécom,
- la possibilité, en fonction des caractéristiques techniques de la ligne téléphonique, d'accéder à la télévision par ADSL.

Pour profiter du dégroupage, vos administrés doivent nécessairement prendre contact avec le FAI de leur choix, et changer leur offre actuelle.

## **Association Stop au Gaz et Huile de Schiste 07**

Courrier reçu en janvier - résumé

L'association a reçu, par l'intermédiaire du Collectif des Elus, la somme de 8 000 € utilisés pour :

- structurer et amplifier l'action du Collectif 07,
- informer le public, les élus...
- coordonner les rassemblements et actions de communication,
- entretenir un plaidoyer auprès du gouvernement,
- préparer les actions futures.

Ces actions ont permis, grâce à une mobilisation importante, l'interdiction de la fracturation hydraulique, l'abrogation de deux permis en Ardèche et la suspension des travaux sismiques sur un troisième permis. Cependant, même si les opérations sont reportées, rien n'est acquis et notre détermination commune doit perdurer

## **Mon Pays Ma Fête      5<sup>ème</sup> édition**

Le Pays de l'Ardèche méridionale, en partenariat avec le Syndicat Ardèche Claire a placé l'eau au cœur de sa 5<sup>ème</sup> édition de Mon Pays Ma Fête.

Une trentaine d'animations et d'activités sont proposées sur l'ensemble du territoire de l'Ardèche méridionale par des professionnels : randonnées, barque, spéléologie, canoë, découverte des milieux aquatiques, le moulinage, contes, expositions et conférences...

Les bistrots de pays, associés, proposeront contes, théâtre, danses, lectures, musiques...

**Mon Pays Ma Fête**

**les 3, 4 et 5 mai**

Le programme complet et les réservations à partir du 15 avril sur : [www.monpaysmafete.net](http://www.monpaysmafete.net)

Contact Pays : Hélène Graillat : 04 75 38 52 24, Florian Jouanard : 04 75 38 87 88

Mél : [monpaysmafete@gmail.com](mailto:monpaysmafete@gmail.com)

## Laurac Rando

Laurac rando organise "**la sortie du printemps**" en car  
le samedi 6 avril 2013  
ouvert à tous

**Départ 8 h** de la Place Herboux, pour Avignon,  
embarquement sur un bateau de croisière,  
descente sur le Rhône avec déjeuner à bord,  
arrivée à Tarascon avec visite guidée de la ville,  
retour au bateau,  
puis retour en car

**Retour** à Laurac vers 20 h

Inscriptions dès parution de l'article, acompte 15€

Contact : H. Besson 04 75 36 86 64 - A. Tourrel 04 75 36 80 08



## L'Ardéchoise



Cette course qui se déroule du 12 au 15 juin sur l'ensemble du département,  
passera dans notre village  
**le vendredi 14 juin.**

La préparation de cette journée va intervenir courant mars.  
Cela nécessite notamment la présence de volontaires bénévoles  
chargés d'assurer la sécurité.

D'ores et déjà, chacun peut signaler sa disponibilité en mairie.

## Laurac en Ciel

La Compagnie Laurac en ciel présentera une nouvelle création  
**"L'ABSENCE"**

pièce de théâtre mise en scène par Nadine Dumonceau  
à la Salle des Fêtes de Largentière  
le samedi 23 mars à 21h  
et le dimanche 24 mars à 16h

résumé : *C'est une pièce tendre, drôle et amère comme le souvenir où l'absence devient présence. Et puis ... le silence, d'après des textes de X. Durringer, Ph. Minyana, Sergi Belbel et du collectif de la compagnie.*

*Ce spectacle s'adresse aux ados et aux adultes.*

## Comité des fêtes

Assemblée générale du comité des fêtes de LAURAC  
le vendredi 8 mars 2013  
à 20H30 à la salle polyvalente  
de LAURAC EN VIVARAIS